



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Blocage des quotas en formation maïeutique et impact sur le secteur de la santé

Question écrite n° 989

Texte de la question

M. Sébastien Chenu interroge Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur les effets de la récente réforme des études médicales, en particulier concernant la formation en maïeutique. La réforme, visant à diversifier les profils des étudiants en médecine, pharmacie, kinésithérapie, odontologie, et maïeutique, a introduit deux voies d'accès : la PASS (Parcours accès spécifique santé) et les LAS (Licences accès santé). Ces modifications ont engendré une complexité accrue et un manque de clarté dans l'attribution des places. Cette année, des places non attribuées lors de la première tentative n'ont pas été redistribuées aux candidats éligibles en LSPS (Licence sciences pour la santé) 2 ou LAS 2, suite à une décision du ministère de bloquer le taux de redistribution à 70 %, avec une suppression totale prévue l'an prochain. Ainsi, des places en formation de sage-femme sont restées vacantes, malgré la qualification des étudiants concernés, dont certains ont obtenu d'excellentes moyennes (15/20 à l'écrit, 16/20 à l'oral). Cette mesure, réduisant les opportunités dans un contexte déjà restreint par un *numerus clausus*, est incompréhensible alors que le secteur connaît une pénurie de professionnels. Par ailleurs, la réforme allonge la durée des études de sage-femme de cinq à six ans, créant une année blanche sans diplômés, ce qui accentue encore le manque de professionnels de santé disponibles à court terme. Dans ce contexte, il devient de plus en plus courant pour des familles d'envisager des études à l'étranger, par exemple en Belgique, où la formation de sage-femme reste de quatre ans, ou de considérer des options pour les études médicales ailleurs en Europe. Cette situation est paradoxale dans un pays qui fait face à une pénurie médicale et recourt régulièrement à des médecins formés à l'étranger. M. le député souhaite donc connaître les raisons justifiant ce blocage des places non prises, déjà limitées par un *numerus clausus*, et d'indiquer quelles mesures sont envisagées pour remédier à ces incohérences. De plus, il est demandé quelles solutions le Gouvernement compte mettre en œuvre pour assurer aux jeunes Français un accès équitable aux études médicales en France, au lieu de les pousser à chercher des opportunités de formation hors du pays, alors même que la demande de soins explose.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Chenu](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 989

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2024](#), page 5453